

Avis voté en plénière du 9 juillet 2019

L'économie du sport

Déclaration du groupe des professions libérales

Le groupe des professions libérales entend rappeler, de façon liminaire, l'importance du sport dans nos sociétés.

Que ce soit dans le domaine de l'intégration à la vie citoyenne, dans le domaine de la santé publique, ou dans celui du bien être individuel, le sport et la pratique sportive répondent à des objectifs d'intérêt général.

Aussi, l'avis, en examinant le volet économique du sport, apporte-t-il un éclairage particulier et complémentaire, après le travail déjà réalisé par notre assemblée sur « l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive ».

Les axes de réflexion que vous proposez rejoignent nos préoccupations.

Ainsi vos propositions de mieux répondre aux enjeux environnementaux afin de faire du sport une « économie d'avenir » s'inscrivent dans les préoccupations de notre assemblée.

De même, nous retenons les pistes de rééquilibrages et de diversification des financements, et les propositions tendant à renforcer les mécanismes de solidarité financière entre sport professionnel et sport amateur.

En effet, la disproportion entre les masses financières générées par les grandes confrontations professionnelles et les considérables besoins des clubs amateurs, appellent à une prise de conscience collective.

La survie de ces clubs est tributaire du bénévolat, de la solidarité et du dévouement des dirigeants et des pratiquants.

Aussi, vos propositions d'élargissement de l'assiette de la taxe BUFFET, ou la recherche d'un nouvel équilibre entre financements publics et privés, doivent être examinées.

A ce titre, l'implication des clubs dans l'exploitation ou la construction des équipements sportifs que vous proposez est fondée sur un postulat simple : plus l'activité sportive devient marchande, obéissant à une logique économique, plus les financements publics doivent prendre le pas sur les financements privés.

Cette logique applicable aux disciplines sportives dotées d'un modèle économique robuste permettrait le financement du sport, par le sport. Elle favoriserait en outre une redistribution des financements publics vers des disciplines moins attractives, moins populaires et moins rentables financièrement.

Enfin l'élargissement du statut de « société coopérative d'intérêt collectif », applicable aux clubs sportifs, permettrait à ceux-ci de dégager des ressources nouvelles, ré-investissables sans fiscalisation.

Ce compromis entre initiative privée et l'intérêt collectif, ce statut s'inspire des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Vos préconisations s'inscrivent, de façon générale, dans une vision qui ajoute à la dimension sociétale du sport, en lui conférant une dimension économique nouvelle, vertueuse, robuste et solidaire.

Le groupe des professions libérales a voté l'avis.